

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 10

Artikel: Le Congrès de la Confédération générale du Travail de France
Autor: Schürch, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seulement qu'on éviterait cette anomalie que des ouvrières qualifiées, ainsi qu'il ressort de statistiques sur les salaires établies pour chaque industrie allemande en particulier, soient plus mal salariées que des ouvriers non qualifiés.

C'est inique de la part de chefs d'entreprises d'exploiter la main-d'œuvre féminine qualifiée pour grossir leurs bénéfices à ses dépens et engendrer de ce fait bien souvent le chômage pour un grand nombre d'hommes.

Tant que le courant de la mécanisation et de la spécialisation divisera le travail pour l'ouvrier ou l'ouvrière d'après leurs capacités individuelles, la vieille devise syndicale: « à travail égal, salaire égal », restera lettre morte. Car dans des entreprises rationalisées, il est rare de rencontrer hommes et femmes faisant le même travail. Ce n'est pas seulement une conséquence de la division du travail parmi les deux sexes, selon leurs aptitudes, mais les patrons éloignent intentionnellement l'homme, là où la femme peut le remplacer avantageusement. La Fédération des ouvriers sur métaux en a, par exemple, déjà fait l'expérience au sujet des contrats, où elle avait fait reconnaître le principe du salaire égal à travail égal; on initia dans certains départements, des ouvrières sur métaux aux travaux exécutés jusqu'alors par des hommes, puis on évinça tous les hommes de ces subdivisions de travail. On refusa ensuite aux ouvrières le salaire convenu en alléguant que le travail en question n'était pas fourni par des hommes et qu'il ne s'agissait pas de travail « égal » mais de travail féminin. Ceci démontre, en définitive, dans quelle forte mesure le relèvement des salaires pour travaux exclusivement féminins et l'équivalence des salaires masculins et féminins dépend de la mise en valeur objective des capacités féminines. Il faut dans une industrialisation toujours plus raffinée réagir vigoureusement contre cet évincement artificiel du travail masculin au profit du travail féminin, à seule fin de payer des salaires inférieurs.

Les syndicats et la Fédération syndicale internationale ont dès lors l'impérieux devoir d'étudier à fond la question des capacités féminines en rapport avec les salaires dans chaque métier et chaque pays en particulier, en connexion avec la rationalisation.

Le Congrès de la Confédération générale du Travail de France.

Par *Charles Schürch*.

Le congrès bisannuel de la C. G. T. française, qui vient d'avoir lieu fin septembre, à Paris, a laissé à tous ceux qui eurent l'occasion d'assister à ses travaux, une impression de sérieux, de force disciplinée et de compréhension des circonstances et des besoins de l'époque, comme nous ne l'avons jamais ressenti au cours des

dix dernières années. A Orléans et surtout à Lille, les luttes de tendances prenaient cet aspect passionné qui semblait paralyser toute activité utile pour la cause syndicale. Puis après la scission communiste, ce fut la période de reconstruction méthodique et réfléchie et nous assistons maintenant au plein épanouissement de ce mouvement syndical dont presque chaque jour nous apporte l'écho de nouveaux succès.

Le congrès fut ouvert dans la grande salle du Palais de la Mutualité, en présence de 1358 délégués et des représentants du Bureau international, des centrales syndicales de Grande-Bretagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, du Luxembourg, de Suède, de Suisse et de Tchécoslovaquie. La F. S. I. dont le siège est actuellement à Paris, était représentée par son président et son secrétaire général.

Au début de la première séance, après avoir salué les congressistes et les délégués des organisations sœurs de l'étranger, Léon Jouhaux souligna que la vigilance de la classe ouvrière doit être plus ardente que jamais en face des graves événements qui se sont déroulés depuis le précédent congrès, du fascisme instauré en Allemagne et faisant tous ses efforts pour asservir maintenant l'Autriche. Il donne lecture d'un projet de résolution, marquant l'attitude de la C. G. T. contre le fascisme, et pour la liberté. Les délégués debouts acclament cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Le débat sur le rapport moral.

Selon la tradition, c'est au sujet du rapport moral que le débat le plus large se déroule.

Ce rapport constate les difficultés de recrutement syndical en raison de la dépression économique que le patronat met à profit pour exercer des repréailles et porter atteinte aux salaires. Bien que des organisations, particulièrement touchées par la crise, aient perdu une partie de leurs effectifs, dans l'ensemble ils se sont maintenus et ont même augmenté, puisque dans la seule année de 1932 la C. G. T. a augmenté de 16,500 membres. La région parisienne où la C. G. T. U., l'organisation communiste, compte ses principaux effectifs, a fourni à elle seule 8000 syndiqués nouveaux à la Confédération générale du Travail. Cette situation n'a pas échappé aux communistes qui redoublent leur propagande en faveur du « front unique ».

« Sans doute, ajoute le rapport, l'unité syndicale doit rester dans la volonté active des travailleurs confédérés. A moins que l'action syndicale, la lutte permanente pour la libération du travail des forces d'exploitation n'aient pas la même signification et ne soient pas le but poursuivi par toutes les organisations ouvrières, il faut reconnaître que l'unité est une condition normale. »

« En dehors du syndicalisme communiste, le syndicalisme dit chrétien constitue également un attentat contre l'unité ouvrière et l'existence de celui-ci ne peut aussi s'expliquer que par des préoccupations d'ordre politique, puisque les croyances religieuses sont garanties par la liberté de pensée qui règne incontestablement au sein de la C. G. T. »

On le voit, ces justes observations pourraient tout aussi bien s'appliquer à notre pays.

Mais l'unité se fait dans la C. G. T., on s'en rend compte, me disent des camarades bien informés en me citant la présence parmi les délégués de nombreuses figures qui au précédent congrès en 1931 militaient encore au sein de la C. G. T. U.

La discussion sur le rapport moral fut largement utilisée, les partisans de toutes les tendances purent s'exprimer librement et sans provoquer de ces interruptions passionnées qui soulevaient parfois une partie de l'assemblée contre l'autre, comme ce fut notamment le cas à Orléans et à Lille. Les débats furent plus corrects et plus dignes sans pour autant manquer de vie. L'anti-militarisme, la lutte contre le fascisme, l'unité syndicale, l'action directe, la lutte contre la crise furent autant de questions controversées au cours de ce débat. La politique de présence dans les organismes internationaux et nationaux retint le plus longuement l'attention du congrès. A ce sujet, il était intéressant de noter que les plus décidés parmi les opposants à la politique de présence faisaient une exception en faveur du Bureau international du Travail. Ils visaient surtout la participation de représentants ouvriers dans les autres institutions de la Société des nations, dans celles notamment où ces représentants détiennent leurs mandats exclusivement du gouvernement.

Cette politique de présence fut par contre chaleureusement défendue par les représentants d'importantes fédérations: « Cette politique de présence, dit l'un d'eux, a permis à la Fédération de donner aux mineurs des améliorations sociales dont ne bénéficie jusqu'ici aucun autre travailleur de l'industrie privée. »

La réponse de Jouhaux fut écoutée avec calme. Il défendit avec force et éloquence l'attitude de la C. G. T. et de son Bureau en particulier. « Les critiques n'ont pas changé. Elles sont toujours les mêmes et peut-être conviendrait-il de rajeunir un peu leurs formules! » a-t-il pu dire, non sans raison, à certains délégués qui semblent être figés dans leurs pensées aux doctrines qui se justifiaient il y a 30 ou 40 ans. A ceux qui parlèrent du coup de barre à gauche nécessaire, Jouhaux répondit:

« Lorsqu'on parle sur le plan politique, je vois encore à peu près où cela peut aller parce qu'il y a des étiquettes différentes, ce qui ne veut pas dire que ceux qui ont les étiquettes les plus avancées font la politique la plus audacieuse. Mais, sur le plan économique, sur le plan syndical, à quoi correspond cette formule? Je ne voudrais pas faire de la peine à un certain nombre de camarades, mais enfin ils se sont trouvés sur un bateau dont la barre était à l'extrême gauche. Ce bateau n'a pu les mener au port qu'ils espéraient. Il a rencontré des courants contraires et aussi quelques récifs; ils ont dû le quitter parce qu'ils ne voulaient tout de même pas mourir sans gloire. Ils ont donc fait une expérience et, malgré cette expérience, ils viennent nous demander de mettre le cap sur les mêmes récifs, pour aboutir aux mêmes résultats! »

Ces paroles, qui s'appliqueraient également ailleurs qu'en France, soulevèrent, on le comprend, quelque peu de tumulte.

Point par point, Jouhaux réfuta les critiques énoncées et termina en faisant appel à l'union et à la fraternité des travailleurs et ses paroles provoquèrent de chaleureux applaudissements. La salle debout acclama son leader et chanta l'Internationale.

Le vote sur le rapport moral donna le résultat suivant:

Pour l'adoption du rapport 1814 syndicats disposant de 4600 voix; contre 122 syndicats avec 348 voix. Abstentions: 56 syndicats avec 149 voix.

L'unité syndicale.

Le congrès se divisa ensuite en commissions pour examiner les autres questions à l'ordre du jour. Le résultat des travaux de ces commissions fut présenté en séance plénière.

La résolution adoptée sur l'*unité syndicale* confirme en substance la motion adoptée en 1931 et selon laquelle la C. G. T. ouvrirait ses portes à tous ceux qui sincèrement voulaient œuvrer dans l'intérêt du mouvement syndical. Nous avons vu que beaucoup d'«unitaires» firent confiance à la vieille C. G. T. en abandonnant la C. G. T. U. laquelle, de son propre aveu, perd toujours plus d'adhérents. La résolution adoptée cette année va plus loin et, sous l'influence des événements politiques et économiques qui secouent présentement le monde, elle précise que le congrès donne mandat au comité confédéral national de convoquer un congrès extraordinaire d'unité au moment qu'il jugera opportun après prise en considération des résultats obtenus dans le domaine de l'unité.

Le congrès adresse un vibrant appel à toutes les organisations syndicales qui ont fait jusqu'ici la sourde oreille aux précédents appels en faveur de l'unité.

La crise économique.

Une autre résolution fut adoptée sur la *crise économique*. Après avoir rappelé les résolutions des congrès précédents, elle confirme les revendications posées, c'est-à-dire: l'application stricte de la loi de huit heures à toutes les branches industrielles et commerciales; la suppression des dérogations, y compris celles au repos hebdomadaire; la prolongation de la scolarité obligatoire; la suppression des doubles emplois et l'abaissement de l'âge de la retraite pour tous les travailleurs; les vacances payées; le droit pour tous les sans-travail d'être au bénéfice des secours de chômage sans mesure restrictive; la réglementation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, tenant compte des intérêts de la main-d'œuvre française et du souci d'humanité qui doit animer les travailleurs de tous les pays à l'égard de leurs camarades d'autres nationalités. La résolution dénonce la politique d'inflation comme étant absurde et criminelle. L'exécution de travaux publics permettant de donner du travail aux chômeurs. Le congrès revendique en outre: la semaine de 40 heures sans diminution de salaire; l'augmen-

tation de la capacité de consommation des masses par une politique d'élévation de salaire; le contrat collectif rendu obligatoire; le contrôle sévère des prix.

Les auberges pour la jeunesse.

Les Amis de la jeunesse et le mouvement des centres laïques et des auberges pour la jeunesse, aidés de la C. G. T., ont fait dans ce domaine particulier d'enseignement post-scolaire de beaux progrès. Il en est de même de l'organisation « Les Amis de l'Enfance ouvrière », créée en accord avec le parti socialiste.

Pour encourager ces œuvres en faveur de la jeunesse ouvrière, leur exprimer sa sympathie, le congrès adopte deux résolutions dont l'une fait appel à toutes les organisations soucieuses de coopérer à l'éducation laïque, pacifiste et sociale de la jeunesse pour qu'elles joignent leurs efforts à ceux de la C. G. T. et du Centre laïque d'Auberges de jeunesse en vue de créer rapidement en France un réseau important d'Auberges de jeunesse.

L'autre résolution approuve sans réserve l'adhésion donnée par le mouvement syndical au groupement des Amis de l'Enfance ouvrière, constitué pour organiser des communautés d'enfants, où pourront se développer, grâce à la pratique de la vie collective, les sentiments de solidarité et de liberté qui doivent unir et animer tous les enfants des travailleurs.

L'enseignement professionnel technique.

La résolution adoptée sur l'enseignement technique professionnel affirme à nouveau que cet enseignement doit contribuer à former des ouvriers en complète possession des capacités professionnelles, manuelles et techniques requises — pour l'exercice d'un métier donnant aux travailleurs la pleine confiance de leur personnalité et les rendant aptes à faire valoir leurs droits dans la production. Le congrès déclare que la classe ouvrière organisée apportera son concours à tout effort sincère qui peut être fait en ce sens.

La réforme de l'enseignement.

Cette question a fait également l'objet d'un débat en commission. Le rapport présenté au congrès par un représentant de la Fédération de l'enseignement, a été établi par des membres des différentes catégories de l'enseignement. Il pose en principe qu'à égalité d'aptitude les enfants aient égalité des droits. La préoccupation de tous doit être l'élévation du degré de culture de tous les ouvriers. Il y a deux aspects du problème: d'une part il y a la culture, l'ensemble des connaissances, des possibilités intellectuelles de l'homme; d'autre part il y a la place que l'homme occupera dans la vie, c'est-à-dire la formation professionnelle.

Le congrès décida de transformer la commission confédérale d'enseignement et d'éducation en un centre confédéral d'éducation ouvrière avec un programme d'activité nettement défini, tenant compte des nécessités de l'enseignement.

Conjointement au précédent rapport, un délégué fit un exposé sur l'*Institut supérieur ouvrier*, créé il y a une année et qui fonctionne avec succès.

Le travail des femmes.

Le congrès adopta en outre une résolution sur le *travail des femmes*, disant en substance que la C. G. T., soucieuse de défendre les intérêts et la liberté des travailleuses, ne peut admettre l'interdiction du travail des femmes réclamée par les réactionnaires, ni l'affirmation que le travail est une nécessité pour la femme. Ces deux thèses sont trop absolues. En raison des difficultés économiques, le droit au travail doit être reconnu à tous; la femme doit avoir le droit strict de choisir entre le travail salarié et sa fonction maternelle. La C. G. T. demande en même temps que la fixation réglementaire du salaire vital, une attribution effective obligatoire des allocations familiales, calculées à un taux suffisamment élevé pour dispenser la mère de rechercher un salaire d'appoint. Le congrès réclame également la modification complète de la loi sur le travail à domicile, loi qui fixera un minimum de salaire vital et permettra de mettre fin aux abus sans nombre dont est victime cette immense catégorie de travailleurs de toutes professions.

Après l'adoption d'une résolution sur les *assurances sociales*, visant l'application de cette loi, le congrès entendit un rapport sur le journal *Le Peuple*, l'organe de la C. G. T. Son maintien fut décidé par 3569 contre 823.

Un vivant débat s'engagea également au sujet de la participation de Léon Jouhaux à la *Conférence du désarmement*. La participation fut maintenue par 4560 voix contre 779 et 56 abstentions.

Le lendemain du congrès, le comité national s'est réuni pour désigner, conformément aux statuts, les membres du Bureau de la C. G. T. et ceux des organismes administratifs. Léon Jouhaux et ses collaborateurs furent réélus sans opposition. Nous les félicitons tous pour cet hommage bien mérité et tout particulièrement Léon Jouhaux dont la belle activité est appréciée de plus en plus dans tous les milieux internationaux, où il défend avec vigueur les intérêts de la classe ouvrière.